



FORMAFIB

FORMATIONS IMMOBILIER – Loi ALUR

14 heures Annuelles ou 28 heures Bisannuelles
– 100% E-learning



OBJECTIFS

- Répondre aux exigences de formation imposées par la loi Alur.
- Actualisation et mise à jour des connaissances juridiques, fiscales et économiques



PUBLICS

- Selon La loi Hoguet, tous les porteurs de la carte professionnelle, quelle que soit la mention pour laquelle elle a été délivrée sont concernés par la formation continue Loi Alur. Si la carte est détenue par une personne morale, l'obligation pèse sur son représentant légal ou statutaire
- Sont concernés, les collaborateurs, salariés ou non (agents commerciaux), habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier



PRÉREQUIS

Aucun prérequis spécifique



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Cette formation de 14h par an (ou de 42h sur 3 années consécutives d'exercice) est obligatoire pour les agents immobiliers. Elle a été consacrée par la loi Alur du 24 mars 2014 qui s'impose aux professionnels relevant de la loi Hoguet.

Cette formation en full-Learning vous permet d'avancer à votre rythme



COMPÉTENCES VISÉES (Loi ALUR)

- Appréhender les évolutions juridiques, économiques et financières en lien avec l'activité.
 - Maintenir et approfondir son niveau de connaissance dans le domaine de l'immobilier
-



MODALITÉS D'ACCÈS

- Entrée et sortie permanentes
- Modules non Accessibles aux personnes non voyantes

ACCÈS À LA FORMATION

- Plateforme accessible 24h/24, 7j/7
- L'apprenant reçoit par mail ses identifiants et créer son mot de passe pour accéder à la plateforme
- Un tuteur est disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h



CONDITIONS TECHNIQUES D'ACCÈS À LA PLATEFORME (Poste de travail)

Il est recommandé d'être à l'aise dans la manipulation des outils informatiques (mail, les navigateurs Internet, la bureautique : divers formats de document comme le PDF, Word)

Prérequis matériels pour chaque station de travail	Résolution d'écran de 1024x600 pixels	256 MB de mémoire RAM
Navigateurs compatibles	Internet Explorer, Firefox, Chrome ou Safari dans les versions supportées par les éditeurs	
Applications mobiles	IOS 9 ou version supérieure	Android 4.4 ou version supérieure (Android 5.0 ou supérieur pour la lecture des SCORM)
Bande passante minimale requise pour votre connexion internet	512kb/s par poste de travail	



CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Choix des modules en fonction des heures à effectuer.

Attention : la déontologie et la non-discrimination à l'accès au logement doivent impérativement être inclus dans les 42 heures de formation.

- **La déontologie 2h**

- **La non-discrimination dans l'accès au logement 2h**

- **La VEFA 2h**

○ **Les SCI 3h**

○ **L'environnement juridique de l'immobilier 4h**

L'immobilier et les bases du droit commun

L'immobilier et les bases du droit administratif et pénal

L'immobilier et les bases en droit fiscal et en droit des assurances

○ **Le viager 2h**

Ses spécificités

Ses caractéristiques économiques, juridiques et financière

○ **L'Assurance construction 3h**

○ **La fiscalité du patrimoine 1h**

○ **La lutte anti-blanchiment 1h30**

○ **Ce qu'il faut retenir de la RDGP 2h**

○ **La loi Bourquin 1h**

○ **La loi Elan 2h**

○ **La lutte anti-blanchiment 2h**

INFO


Durée : 14h ou 28h


Tarif : 149€ ou 290€ / participant
Eligible au CPF, finançable par le pôle emploi ou autres OPCO (en fonction des critères de prise en charge de chaque financeur et de la situation de chaque participant)


Dates et lieu : Session ouverte à l'année
- FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Formatrice : Alexandra REYNIER

FORMAFIB

 Formafib.fr

 Alexandra.revnier@formafib.fr

 06 77 26 50 60

1 allée des centaurées – 38 240 MEYLAN
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
82 38 05553 38 auprès du Préfet de région de Rhône Alpes
RCS Grenoble N° 792 916 678 – APE : 8559A

Tous les modules font l'objet d'un cas pratique et/ou de QCM afin de valider l'acquisition des connaissances

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires qui participent à une action de formation.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

○ **Les méthodes pédagogiques**

Alternance entre apports théoriques acquis à travers des PowerPoint, vidéos, documents et des cas pratiques

Cette alternance permet un apprentissage efficace et une mémorisation facile.

Les quizz intermédiaires aident à la mémorisation, servent de repère à l'apprenant dans sa compréhension, et à s'entraîner.

Les cas pratiques et les mises en situation permettent à l'apprenant de s'assurer de la bonne compréhension et assimilation des cours.

L'apprenant peut télécharger le manuel pour permettre une révision facile et efficace.



FORMATEUR

○ **Compétences et qualifications des formateurs**

Alexandra REYNIER a obtenu une maîtrise de Droit Privé.

Durant 10 ans, elle a exercé en tant que conseillère financière à la BANQUE POSTALE.

Puis, a affiné son parcours en devenant conseillère privée à la BANQUE POPULAIRE DES ALPES durant 2 ans.

Pour terminer son cursus de salarié en qualité d'animatrice réseau au sein d'une franche en prêt immobilier pendant 2 années.

Spécialités : Crédits, assurance, banque



MODALITÉS TECHNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE

○ **Les moyens techniques**

Accès 24h /24 et 7j/7 à la plateforme de formation pendant 3 mois

Possibilité de proroger l'accès moyennant un coût de 50€ par mois

Possibilité de contacter le formateur par mail, par le tchat disponible sur la plateforme ou encore par téléphone de 9h à 18h

Le délai de réponse est au maximum de 48 heures

Le SAV de la plateforme a le même délai pour le traitement des anomalies

○ **Les interlocuteurs**

Pour la formation et le support technique : Mme Alexandra REYNIER

Mail : alexandra.reynier@formafib.fr - Tél : 06 77 26 50 60

Pour l'administratif (dossier stagiaire et prise en charge) : Mme Gwenaël SCOUARNEC

Mail : gwenael.scouarnec@formafib.fr - Tél : 06 16 57 28 34

Standard téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h : 0806 09 0014 (appel non surtaxé)



DÉROULEMENT DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

○ **Pendant la phase d'apprentissage**

Après avoir créé son compte utilisateur, l'apprenant accède aux différents parcours.

Les parcours sont indépendants les uns des autres.

Chaque parcours est divisé en modules, chacun est jalonné d'une fiche de cours, de quizz intermédiaires et/ ou de cas pratiques.

Les quizz intermédiaires sont composés de QCM, QCU, ou questions ouvertes.

Les cas pratiques ou les questions ouvertes font l'objet d'une rédaction par l'apprenant.

Un emplacement est dédié sur la plateforme de formation pour y déposer les réponses.

Le formateur valide la réponse et l'apprenant peut ainsi avoir accès à la correction.

Le formateur est à la disposition de l'apprenant pour l'aider dans la résolution des cas pratiques.

○ **Le contrôle continu**

Des quizz de validation sont présents à chaque fin de module. Le taux de réussite doit être au moins égal à 70% pour valider le quizz et passer à l'étape suivante. Le score final retenu pour la délivrance de l'attestation est la moyenne des notes obtenues tout au long de la formation.

○ **Après l'obtention du livret**

L'attestation permet de valider le maintien de la capacité professionnelle.

○ **Modalités de suivi de l'exécution du programme**

Un Tracking permet de connaître le temps de connexion, les dates de connexion, les pourcentages de réussite aux quizz, la validation des modules, l'avancement de la formation.

Cet outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.



ATTESTATION ET HABILITATION DE LA FORMATION

Une fois tous les modules exécutés à 100%, et l'examen final réussi, il sera délivré au stagiaire un dossier de fin de formation comprenant :

- Une attestation de fin de formation précisant : Date et lieu d'établissement du document, nom et prénom du stagiaire, intitulé de formation, dates d'exécution de l'action, durée en heures prévues et réalisées, résultats de l'évaluation des acquis jalonnant ou terminant la formation, signature et tampon de l'organisme, signature du stagiaire
- Un relevé de connexion précisant : Date et lieu d'établissement du document, nom et prénom du stagiaire, intitulé de formation, dates d'exécution de l'action, durée en heures prévues et réalisées, dénomination des modules suivis avec temps consacrés, signature et tampon de l'organisme, signature du stagiaire.